

*Déclaration de Maurice*

# UN NOUVEAU CAP POUR LE TOURISME AFRICAIN GRÂCE AUX PARTENARIATS MONDIAUX ET À L'INVESTISSEMENT



Nous, Ministres du tourisme et délégations des États membres africains de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), réunis à l'occasion de la **Conférence de l'OMT tenue dans le cadre de la 66ème Commission régionale pour l'Afrique « Repenser le tourisme pour l'Afrique : Répondre aux défis mondiaux ; promouvoir l'investissement et les partenariats »** le 27 juillet 2023, sous le haut patronage de S.E. M. Louis Steven Obeegadoo, Vice-Premier Ministre, Ministre du logement et de l'aménagement du territoire et Ministre du tourisme de la République de Maurice, et de M. Zurab Pololikashvili, Secrétaire général de l'OMT, par la présente :

## RÉAFFIRMONS

Que la durabilité et la résilience du secteur du tourisme sont décisives pour libérer la croissance économique, créer des emplois et des moyens de subsistance, attirer les investissements et renforcer les partenariats face à des défis sans précédent. Nous sommes conscients de la nécessité de repenser le tourisme pour l'Afrique et en Afrique comme un secteur transversal.

## RAPPELONS

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et sa vision d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 énoncé par les Nations Unies et ses objectifs de développement durable ainsi que le cadre stratégique du tourisme africain (2019-2028). Nous prenons acte de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et du Cadre de développement Organisation des Nations Unies-Union africaine, visant à rationaliser les modalités de travail et améliorer la collaboration pour le progrès de l'Afrique.

## RECONNAISONS

Les effets néfastes de la pandémie mondiale sur l'industrie du tourisme africain, ainsi que l'impératif de relever les défis mondiaux tels que le climat, la guerre et les conflits, l'inflation, la récession et la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, il est essentiel de garantir la sécurité, la durabilité et le soutien des entreprises touristiques afin d'assurer le succès de la reprise du secteur. De plus, il est crucial de prendre en compte les désavantages économiques et sociaux des populations vulnérables pour favoriser une reprise équilibrée et prospère du tourisme africain.

## RECONNAISONS EN OUTRE

Que parmi les principaux obstacles à la croissance du secteur du tourisme africain figurent les hauts niveaux d'endettement, l'accès limité aux financements, et l'évaluation biaisée de la vulnérabilité qui entrave l'accès de l'Afrique à des ressources cruciales. La promotion des pratiques de bonne gouvernance, notamment de la transparence et du principe de responsabilité, est vitale pour le développement durable. C'est en s'attelant à relever ces défis que l'Afrique pourra débloquer le potentiel du tourisme, attirer les investissements, les partenariats, et être le moteur d'une croissance partagée et durable.

## **SOMMES ÉGALEMENT CONSCIENTS DU FAIT**

Que la résilience et le dynamisme de la jeunesse africaine, conjugués au rôle essentiel des femmes dans le secteur du tourisme, contribuent au redressement. La population du continent, de plus de 1,3 milliard d'habitants, et son riche patrimoine culturel et naturel, sont une chance de transformer l'Afrique en destinations touristiques inclusives et durables. En exploitant les forces de l'Afrique et en adoptant des pratiques durables, nous pouvons stimuler la croissance économique, l'égalité femmes-hommes, l'inclusion sociale et la création d'emplois.

## **SOULIGNONS**

Que le développement et la croissance économique sur un mode durable exigent une remise en question fondamentale et une réinvention du secteur du tourisme à l'échelle mondiale et en Afrique. Une stratégie holistique, qui mette à profit le potentiel de la jeunesse africaine, qui s'appuie sur la classe moyenne pour tirer la croissance économique et qui donne des moyens d'action aux micro petites et moyennes entreprises et start-ups pour dynamiser l'initiative « Made in Africa » est nécessaire.

## **RAPPELONS PAR AILLEURS**

Les résolutions des Nations Unies mettant le tourisme résilient au premier plan, défendant un plus grand rôle pour le tourisme dans les sociétés et dans les processus mondiaux en matière de durabilité. La décision de l'Union Africaine relative à la gestion des crises et au renforcement de la résilience dans le secteur du tourisme, souligne l'importance de la confiance mondiale, de la sécurité et de la résilience à l'appui d'une croissance durable.

## **SALUONS**

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et son Protocole sur l'investissement, la coopération renforcée entre les communautés économiques régionales, le Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA), le Cadre stratégique du tourisme africain et le Protocole relatif à la libre circulation des personnes. Ces initiatives favorisent l'intégration régionale, facilitent les voyages et accroissent le potentiel du tourisme et les opportunités d'emploi pour la jeunesse.

## **RÉAFFIRMONS**

L'« Engagement de Windhoek pour promouvoir la marque Afrique » qui exploite la force du tourisme, en diffusant les récits illustrant le dynamisme africain, en utilisant le numérique et en valorisant la culture africaine, et la nécessité de pratiques touristiques responsables guidées par le Code mondial d'éthique du tourisme et la Convention-cadre relative à l'éthique du tourisme.

## **SOULIGNONS**

Que les gouvernements, les entreprises, les sociétés civiles et les populations doivent chercher des solutions durables et novatrices pour accélérer la reprise socioéconomique grâce au tourisme. L'inclusion, l'innovation, la transformation numérique et les nouvelles technologies doivent être encouragées. En établissant des cadres juridiques plus clairs, protégeant les touristes et en les responsabilisant en tant que consom-acteurs, tout en équilibrant les responsabilités entre les parties prenantes, nous pouvons harmoniser les normes et assurer la protection des touristes à tous les niveaux.

## **SOULIGNONS ÉGALEMENT**

La nécessité pour tous les États membres d'adopter une approche régionale intégrée, qui passe par la collaboration, les partenariats public-privé, le développement de l'infrastructure touristique et la mise en commun des ressources aux fins du développement du tourisme en Afrique, et de créer un environnement propice et favorable à l'activité d'entreprise pour les investissements et les partenariats à l'échelon national, à l'intérieur des sous-régions et au niveau continental,

## RÉAFFIRMONS

Notre engagement à renforcer le développement du tourisme durable entendu comme une force porteuse de transformation pour les économies et les sociétés africaines et d'accroître la collaboration, les investissements et les partenariats aux niveaux bilatéral, continental et international.

## SOULIGNONS

1. L'interdépendance de la santé humaine et de la biodiversité, la nécessité de relever le niveau d'ambition climatique dans le secteur du tourisme, et l'importance d'opérer la transition vers une économie circulaire, en tenant compte des besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (PEID).
2. Que les pays africains doivent fournir des incitations, créer un environnement favorable aux entreprises et soutenir le secteur privé pour permettre sa participation effective au tourisme africain et à l'économie.

## RECOMMANDONS

Un Programme d'action visant à promouvoir les écosystèmes touristiques durables et résilients grâce à des partenariats multisectoriels, des pratiques éthiques, la promotion des investissements, les solutions fondées sur la nature, la décarbonation, la coordination de la santé publique, l'alignement des politiques et la prise de décision fondée sur les données :

- **L'établissement de partenariats et éthique du tourisme ;**

- \* Favoriser les partenariats entre les autorités du tourisme, les collectivités locales, les entreprises et les organisations de défense de l'environnement.
- \* Mettre en place des plans d'action conjoints à l'appui de pratiques touristiques durables.
- \* Ratifier la Convention-cadre de l'OMT relative à l'éthique du tourisme.
- \* Intégrer les principes éthiques aux politiques nationales et régionales du tourisme.
- \* Développer un guide des produits du tourisme culturel africain basé sur l'éthique.

- **La promotion de l'investissement, innovation et accessibilité au financement ;**

- \* Encourager l'investissement dans l'infrastructure et les services touristiques traditionnels.
- \* Appuyer les start-ups de technologie de voyage et de mobilité au service de l'innovation.
- \* Revoir les politiques en matière d'investissement et s'attaquer aux obstacles à l'investissement dans le secteur du tourisme.
- \* Améliorer l'accessibilité des financements pour les projets touristiques.
- \* Promouvoir l'éducation et la prise de conscience en ce qui concerne l'innovation et la technologie dans la filière tourisme.
- \* Soutenir la croissance des start-ups de technologie de voyage et de tourisme sur l'ensemble du continent africain.
- \* Investir dans la ressource humaine, notamment celle qui œuvre dans la préservation et la promotion du terroir.
- \* Plaider pour une intégration plus forte de la finance verte dans les pays membres.
- \* Inciter l'effort promotionnel déployé par les destinations africaines dans les différents marchés cibles, en priorité, les opérateurs touristiques et les clients finaux à opter pour un produit touristique écologique, durable et éthique

- **Des Solutions conçues sur la nature et le bien-être communautaire :**

- \* Mettre au point des initiatives de tourisme fondé sur la nature accordant une place prioritaire à la conservation de l'environnement en tant que ressources naturelles et les biens publics.
- \* Appuyer les initiatives de tourisme communautaire au profit du bien-être des populations locales.

**• La décarbonation et infrastructure verte :**

- \* Mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions provenant des activités touristiques.
- \* Soutenir les moyens de transport sobres en carbone et le développement d'une infrastructure durable.

**• La coordination en matière de santé publique et gestion des crises :**

- \* Établir des protocoles pour la gestion des crises et les urgences sanitaires dans le secteur du tourisme.
- \* Faciliter l'échange d'informations entre les autorités du tourisme et celles chargée de la santé publique.
- \* Encourager les États membres à rejoindre le Groupe de travail mondial de l'OMT Santé/voyages et tourisme
- \* Mettre en place des initiatives conjointes et partager les meilleures pratiques.

**• L'intégration du tourisme interne et régional :**

- \* Aligner les politiques du tourisme et du transport aérien pour permettre des voyages fluides à l'intérieur du continent africain.
- \* Conduire des campagnes de marketing pour promouvoir le tourisme interne et régional.
- \* Stimuler l'usage généralisé de la facilitation des visas.
- \* La conception et la promotion d'offres touristiques combinées entre les pays Africains transfrontaliers.

**• L'encouragement du tourisme responsable et solidaire :**

- \* Adopter le tourisme responsable favorable aux populations locales.
- \* Mettre en place des produits touristiques multi-pays favorisant le tourisme solidaire entre les pays africains.
- \* Créer une plateforme d'échange entre les opérateurs touristiques pour monter des produits communs et complémentaires.

**• L'implémentation du tourisme bleu :**

- \* Construire un tourisme bleu basée sur la performance économique, en associant un développement social inclusif et respectueux du littoral et de l'environnement

**• L'alignement sur les objectifs de développement durable (ODD) :**

- \* Mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés afin de permettre un alignement des flux financiers sur les ODD.

**• L'établissement des mécanismes de suivi de l'allocation de fonds à des projets de tourisme durable**

- \* Renforcer la collecte et l'analyse des données pour étayer l'élaboration de politiques fondées sur des connaissances actuelles.
- \* S'engager dans la réforme des coordonnateurs résidents des Nations Unies pour maximiser la mobilisation de ressources.

**• La Conduite à intervalles réguliers des évaluations du marché pour identifier les tendances et les défis émergents ;**

- \* Promouvoir la coordination le long de la chaîne de valeur du tourisme.
- \* Appuyer le développement de produits pour offrir des expériences touristiques variées et compétitives.
- \* Promouvoir le rayonnement positif de l'Afrique :
  - Encourager les Africains à partager des récits positifs et à combattre les perceptions négatives.
  - Soutenir les initiatives faisant valoir le patrimoine culturel, naturel et historique de l'Afrique.

**• Partenariats entre les acteurs publics, privés et communautaires et modèles de gouvernance :**

- \*Créer des modèles de gouvernance favorisant les partenariats entre les parties prenantes.

**• Fonds panafricain pour le tourisme durable :**

- \* Constituer et mettre en route un Fonds panafricain pour le tourisme durable.
- \* Destiner des fonds de soutien à la reprise du secteur du tourisme en Afrique.

**• Sécurité, sûreté et confiance des voyageurs :**

- \* Formuler des politiques en matière de sécurité et de sûreté à l'échelle régionale et continentale.
- \* Renforcer la confiance des voyageurs en proposant des normes de sécurité cohérentes.

**• Le Renforcement des capacités et transformation numérique :**

- \* Mettre en place des programmes de renforcement des capacités alignés sur les politiques nationales et régionales.
- \* Appuyer le passage au numérique des entreprises touristiques, en particulier des microentreprises et PME et start-ups.

**• L'Analyse des données et politiques fondées sur des éléments factuels :**

- \* Établir des systèmes d'analyse des données pour mesurer les impacts du tourisme.
- \* Exploiter les données à l'appui de l'élaboration de politiques en connaissance de cause et formuler des stratégies de tourisme durable.

**• La Protection des touristes et défense des droits :**

- \* Promouvoir et appliquer le Code international de protection des touristes.

**APPELONS** les États membres de l'OMT, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales africaines (CER), les institutions aéronautiques régionales, les cadres institutionnels bancaires, la Banque africaine de développement, Afreximbank, les partenaires de l'aide internationale, les communautés de donateurs ainsi que les institutions financières, conformément à leurs mandats respectifs, à fournir une expertise technique, des ressources et un soutien aux fins de la mise en œuvre des interventions ci-dessus.

Nous exprimons nos sincères remerciements et notre gratitude à notre hôte, la République de Maurice, pour son hospitalité chaleureuse et l'excellente organisation de la **66ème Commission de l'OMT pour l'Afrique sur le thème : Repenser le tourisme pour l'Afrique : Répondre aux défis mondiaux ; promouvoir l'investissement et les partenariats**, et sa contribution fondamentale pour développer les synergies entre le tourisme, l'investissement et les partenariats face aux défis mondiaux et accélérer la reprise socioéconomique de l'Afrique sans faire de laissés-pour-compte.

Adoptée à Maurice, le 27 juillet 2023.

ANNEXES SUR LA DÉCLARATION DE MAURICE  
UN NOUVEAU CAP POUR LE TOURISME AFRICAIN GRÂCE AUX PARTENARIATS MONDIAUX ET À L'INVESTISSEMENT  
(version anglaise seule disponible)

- i) The [African Union \(AU\) Agenda 2063](#)
- ii) The [United Nations \(UN\)'s 2030 Agenda for Sustainable Development](#)
- iii) The [Regional Collaborative Platform for Africa and the United Nations-African Union development](#)
- iv) The African Tourism Strategic Framework 2019-2029.
  
- v) The [Global Code of Ethics for Tourism](#) adopted in 1999 by the General Assembly of UNWTO
- vi) The [UN Resolution A/RES/77/269](#) adopted on 06 February 2023 on Global Tourism Resilience Day
- vii) The Decision 51 of the 35th Ordinary Session of the [African Union's Assembly/AU/Dec. 818\(XXXV\)](#) on the APRM reports
- viii) The [African Continental Free Trade Area \(AfCFTA\)](#) which entered in force on 30 May 2019
- ix) [Protocol on Investment \(POI or Protocol\) to the Agreement Establishing the African Continental Free Trade Area \(AfCFTA\)](#)
- x) The enhanced cooperation and co-ordination among the [eight Regional Economic Communities](#) in Africa (REC)
- xi) The [Single African Air Transport Market \(SAATM\)](#) launched officially on 29 January 2018
- xii) The [Protocol to the Treaty Establishing the African Economic Community Relating to Free Movement of Persons](#)
- xiii) The [Regional Economic Communities in Africa](#)
- xiv) The “[Windhoek Pledge on Advocating Brand Africa,](#)” endorsed on June 15, 2021 at the UNWTO Regional Conference on Strengthening Brand Africa for the Swift Recovery of the Tourism Sector
- xv) The [Glasgow Declaration: A Commitment to a decade of Tourism Climate Action](#)
- xvi) The [Global Tourism Plastics Initiative](#)
- xvii) The Global Roadmap for Food Waste Reduction in the Tourism Sector
- xviii) Tourism pan-African Fund that will support the recovery of the tourism sector in Africa further to the heavy economic impact incurred by the continent during the COVID-19 pandemic [\(CE/DEC/3 \(CXVII\)\)](#).
- xix) The First African Tourism Education Forum in Algeria 2023 [\(CAF/CR/8/\(LXV\)\)](#) and the creation of an African Tourism Training Academy (CE/DEC/3 (CXVII)).
- xx) The [UNWTO's Marrakesh Call to Action](#)
- xxi) The [UNWTO International Code for the Protection of Tourists](#)
- xxii) The [UNWTO Global Working group on Health and Travel and Tourism Terms of reference](#)